Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 55 (1926)

Heft: 5

Buchbesprechung: Bibliographies

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- 2. Les participants qui sont au bénéfice d'une subvention s'efforceront de répandre les connaissances acquises et de les mettre en pratique dans leur enseignement.
- 3. Dès maintenant, le directeur du cours est à la disposition des intéressés; il indiquera pension et chambre aux participants qui en feront la demande.
- 4. Les frais de logement et de pension s'élèveront à 200 fr. environ.
- 5. Les renseignements détaillés, relatifs au cours : ouverture, plan des leçons, outillage, seront communiqués ultérieurement.

BIBLIOGRAPHIES

Etudes, revue catholique d'intérêt général, 5, Place Mithouard, Paris, VII^{me}. Abonnement pour la Suisse, un an : 50 fr.; six mois : 26 fr. (argent français).

5 février. — L. Sclafert: Les explorateurs de l'au-delà au XII^{me} siècle. — P. Doncœur: Meetings et conférences de pénétration. — L. Roure: Les « grands initiés » de Schuré; Jésus et les Esséniens. — P. Dudon: La dispute entre Bossuet et Fénelon. — A. d'Alès: Servir. — R. Salomé: Chronique dramatique. — Y. de la Brière: La royauté du Christ. — Revue des livres.

20 février. — Y. de la Brière: Le cardinal Mercier. — L. Sclafert: Les explorateurs de l'au-delà au XII^{me} siècle. — G. de Jerphanion: A travers la Turquie nouvelle. — P. Dudon: Une nouvelle histoire de Notre-Dame de Lourdes. — P. Lhande: La tombe basque. — M. Mauquat: Les aspirations métaphysiques de la biologie. — L. de Mondadon: Le roman d'un braconnier. — W. Parsons: L'Eglise catholique aux Etats-Unis. — Revue des livres.

5 mars. — P. Lhande: L'Eglise dans la banlieue. — P. Doncœur: Les scouts de France. — L. Jalabert: Les derniers raids automobiles en Afrique. — R. Guignard: Le secrétaire de Catherine Emmerich fut-il un mystificateur? — G. de Jerphanion: Angora. — A. Brou: Les missions de l'Inde néerlandaise. — Revue des livres.



Institut catholique de Paris, La collaboration du Collège et de la Famille, Conférences de pédagogie pratique, de Gigord, Paris, 1925.

L'Institut catholique de Paris organise chaque hiver, depuis 1922, une série de conférences de pédagogie, destinées aux maîtres de l'enseignement primaire et secondaire ou bien aux parents et à ceux qui le deviendront. Une seule série en a été publiée, dont le sujet portait sur une question d'extrême importance : la collaboration du collège et de la famille pour l'éducation des enfants. La pédagogie catholique a toujours déclaré que la famille ne pouvait se désintéresser de l'école; mais l'école, et spécialement l'école secondaire, ne s'est peut-être pas suffisamment souciée, pour des raisons diverses, de donner satisfaction à la famille et de lui faciliter une collaboration que l'on ne souhaitait que médiocrement. Les essais tentés en maints endroits n'ont pas apporté les inconvénients que l'on croyait. Et les suggestions des conférenciers de Paris méritent qu'on s'y arrête et qu'on les médite. Nous en résumerons dans les prochains numéros du Bulletin l'une ou l'autre. En attendant, voici la liste des sujets traités et leurs auteurs, qui sont tous des praticiens; le premier est bien connu à Fribourg, où il a passé plusieurs années à la « Maison

Perreyve ». — M. Sabatier : Les relations du Collège et de la Famille dans les externats. — M. Leduc : Les relations du Collège et de la Famille dans les externats. — M. Jaged : Collaboration des familles et de l'aumònier du Collège. — M. Duval-Arnoult : Les Pères de famille et le Collège. — M. Calvet : Collaboration des parents et des professeurs. — M^{nie} Girard : Les Mère de famille et le Collège. — M^{lle} Sainte-Marie : La Famille et les Pensionnats de jeunes filles. — M. Renault : La Collaboration de la Famille et de l'Ecole en Belgique.

* *

Soeben erscheint bei der Geschäfsstelle des Schweizerischen katholischen Pressverein (Zug) das neue « Verzeichnis der schweizerischen kathol. Presse ». Das Büchlein bietet eine vollständige Zusammenstellung unserer kathol. Presse und ist daher wertvoll für jedermann, welcher mit der Presse zu verkehren hat.

Loi fédérale contre la tuberculose

Le projet de loi contre la tuberculose qui vient d'être élaboré joue aussi un rôle important dans le domaine de l'hygiène scolaire. Il réclame une surveil lance médicale systématique dans toutes les écoles et établissements d'instruction et d'éducation. Le service médical, tel qu'il est organisé actuellement, est donc appelé à être changé. Il est organisé différemment suivant les communes. Dans les villes principales, par exemple, les médecins scolaires se consacrent entièrement à la surveillance des élèves, tandis que dans d'autres localités de moindre importance les médecins n'ont la surveillance des élèves que pendant les périodes d'épidémies. Dans d'autres encore, les médecins n'examinent que les élèves d'un âge déterminé. Et cependant ils sont tous désignés par le même titre de médecins scolaires.

Cette loi qui protège la santé physique de la jeunesse avant tout mérite l'appui de tous.

Au sujet de la Bibliothèque pour tous

Dans le dernier numéro du Bulletin pédagogique, pages 61 et 62, M. le D' Castella, Directeur de la bibliothèque cantonale et universitaire, a bien voulu rappeler aux membres du corps enseignant et aux lecteurs de notre organe l'existence, le fonctionnement et l'utilité de la Bibliothèque pour tous. Le règlement fixant les conditions de prêt auquel il est fait allusion devait être encarté dans le numéro du 1er mars. Par suite d'un malentendu, l'expédition de ce règlement a été omise. Cette lacune est comblée par l'envoi du présent numéro.

Voulez-vous grandir l'autorité? Faites-y voir Dieu! Voulez-vous la rapetisser? Faites-y voir l'homme.